

**SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL
DU 20 juin 2024**

**BS-2024-14 CONIFERE : LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE
CHAUFFERIES**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt juin, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du quatorze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Fer, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Délégué titulaire		Présent	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	x		
DUNET Frédéric	1 ^{er} Vice-Président		x	
BERTIN Patrick	2 ^{ème} Vice-Président	x		
DAVID Dominique	3 ^{ème} Vice-Président		x	
MEYER Didier	4 ^{ème} Vice-Président	x		
BELLEIL Jean-Pierre	5 ^{ème} Vice-Président	x		
TAILLANDIER Yves	6 ^{ème} Vice-Président		x	
CAILLON Philippe	7 ^{ème} Vice-Président	x		

Publication effectuée le : 24/06/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les statuts de TE44 et notamment son article 6-3,

Vu la délibération n° 2024-35 du Comité syndical en date du 28 mars 2024, approuvant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ayant pour objet le programme CONIFERE,

Considérant qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour recenser les collectivités intéressées par le programme CONIFERE ;

Considérant que TE44 a sélectionné les projets déposés par les collectivités répondant aux critères de sélection afin d'intégrer le programme d'accompagnement ;

Considérant que TE44, en tant que maître d'ouvrage délégué des collectivités bénéficiaires, a la charge de passer et suivre l'exécution des marchés publics nécessaires à la réalisation dudit programme.

Considérant qu'en premier lieu, il est nécessaire de procéder au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de chaufferies.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagées sont les suivantes :

- Marché public de maîtrise d'œuvre
- Alloté en quatre lots comme suit :
 - Lot 1 : Secteur Châteaubriant - Derval
 - Lot 2 : Secteur Redon Agglo
 - Lot 3 : Secteur COMPA
 - Lot 4 : Secteur Pornic Agglo Pays de Retz
- Passé selon une procédure adaptée ouverte (MAPA) avec possibilité de négociation
- Montant maximum fixé à 220 000 € HT tous lots confondus, réparti comme suit :
 - Lot 1 : Secteur Châteaubriant - Derval : 70 000 € HT
 - Lot 2 : Secteur Redon Agglo : 55 000 € HT
 - Lot 3 : Secteur COMPA : 55 000 € HT
 - Lot 4 : Secteur Pornic Agglo Pays de Retz : 40 000 € HT
- Durée : 3 ans
- Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires
- Critères d'analyse des offres pour l'accord-cadre :
 - Critère technique /90%
 - Adéquation des moyens humains affectés à la mission /40%
 - Pertinence de la méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations /50%
 - Critère financier /10%
 - Taux plafonds renseignés pour différents types d'opérations de travaux selon le montant /10%


- Critères d'analyse des offres pour les marchés subséquents :
 - Critère financier /80%
 - Taux de rémunération appliqué au coût estimatif des travaux /80%
 - Critère technique /20%

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Maitrise d'œuvre de travaux de rénovation de chaufferies », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification, dans le respect des budgets alloués.

Délégués en exercice : 8
Présents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,
Raymond CHARBONNIER



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20240620-BS-2024-14-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024